



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE ET PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE.

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026 et dans le cadre du renouvellement de la composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la commune lance un appel à candidatures afin de désigner les représentants issus de la société civile.

Administré par un Conseil d'Administration, le CCAS est un établissement public administratif autonome doté d'une personnalité juridique et de droit public et d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Le Conseil d'Administration du CCAS, présidé par Monsieur le Maire, est composé à parité égale d'élus municipaux et de personnes nommées par Monsieur le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Le Conseil d'administration du CCAS participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique sociale de la commune. Il examine notamment les actions et dispositifs destinés à soutenir les personnes en difficultés, les familles, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que toute initiative visant à favoriser la solidarité et la cohésion sociale.

Conformément à la réglementation en vigueur, des membres du Conseil d'administration sont nommés parmi des représentants d'associations œuvrant dans les domaines suivants :

- Insertion et lutte contre les exclusions,
- Personnes âgées et retraités,
- Personnes en situation de handicap,
- Associations familiales.

Les associations ou personnes souhaitant proposer leur candidature sont invitées à transmettre :

- une lettre de candidature motivée
- une présentation de l'association ou du parcours du candidat,
- les coordonnées complètes du candidat.

Les candidatures doivent être adressées à **Monsieur le Maire avant le 12 avril 2026**, par courrier ou par courriel (format PDF) à l'adresse suivante :

Mairie - 4, rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE – E-mail : ccas@la-souterraine.fr

La désignation des membres interviendra par arrêté du Maire après examen des candidatures.

